



Amicale du Réseau de la SCET et des Entreprises Publiques Locales
26, rue du chemin vert - 75011 PARIS
Adresse postale : F COSSON – 23, rue des Aulnettes – 77000 – LIVRY SUR SEINE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de L'ARSEPL du 27 mai 2024

L'An deux mille vingt quatre et le 27 mai à 15 Heures, les membres de l'ARSEPL se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans les locaux de l'AURH au Havre suite à la convocation et à l'envoi du dossier par mail du 23 avril 2024.

Il a été dressé une feuille de présence émargée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Mme Anne-Marie RUSSAC et le secrétariat est assuré par Madame Françoise COSSON ; Est nommé scrutateur Monsieur Roger ZIMMERMANN.

Madame la Présidente constate, d'après la feuille de présence que les membres présents (28), représentés (46) possèdent 74 voix et que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Madame la Présidente ouvre la séance à 15 heures 30 ; elle rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 juin 2023
- Présentation du rapport moral sur l'activité de l'association au cours de l'exercice 2023
- Mouvement des adhérents
- Rapport du contrôleur des comptes
- Approbation des comptes 2023 et quitus aux administrateurs
- Approbation du budget 2024 et fixation du montant des cotisations
- Fixation de la date et du lieu de l'AG 2025
- Election des administrateurs au Conseil d'administration
- Questions diverses

En préambule la Présidente tient à remercier tous les adhérents présents qui ont fait le voyage jusqu'au Havre pour découvrir sous l'égide de Bernard PAILHES, cette ville plutôt méconnue.

I - Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale du 5 juin 2023

Le Présidente relate les principaux points de procès-verbal. Sans question, il est procédé au vote.

⇒ Après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'AGO du 5 juin 2023, les participants en approuvent le contenu à l'unanimité.

II- Présentation du rapport moral de l'exercice 2023

La Présidente indique que les effectifs s'élèvent à 137 membres dont 123 à jour de leur cotisation.

Comme d'habitude, le mot d'ordre est de rechercher de nouveaux retraités !

Outre la tenue de l'assemblée générale à Paris qui a rendu hommage à Nicolas BEHR notre regretté Président et a permis de visiter des opérations emblématiques telles que le futur village olympique, les régions ont également organisé des sorties notamment

- la région grand-ouest avec une sortie à Brest et un déjeuner convivial, le tout emmené par la dynamique déléguée territoriale Marie-Claire BLANC-LEMARCHAND
- la région centre est avec la visite de Cluny et de Villeurbanne avec Jean-Jacques Lambert.

En ce qui concerne nos relations institutionnelles :

- L'ARSEPL a été présente au congrès des EPL à Cannes
- L'IPSEC qui est absorbée par le groupe Malakoff Humanis, est dans la tourmente. Le devenir de la mutuelle historique est surveillé de près
- La Présidente participe aux conseils d'administration de l'Union ATRIUM ; Elle rappelle que le site www.union-atrium.fr a été revu et amélioré. Il mentionnera des possibilités de voyages, excursions... ouverts à tous
- Nous faisons toujours partie de l'Union Française des Retraités qui nous informe régulièrement par le biais du Courrier des Retraités

⇒ Après avoir entendu lecture du rapport moral des activités de l'année 2023 et des orientations de l'Association, les participants décident d'en approuver le contenu à l'unanimité.

III- Rapport du contrôleur des comptes

Roger Zimmerman présente le rapport du contrôleur des comptes et confirme ne pas avoir de remarques sur les comptes.

IV - Approbation des comptes 2023 et quitus aux administrateurs

Roger Zimmerman présente le rapport financier : l'exercice fait apparaître une perte de 1 889 € moins importante que prévue grâce à plus de cotisations que prévues et un peu moins de dépenses !

Les réserves s'élèvent à 40 000 € dont 28 000€ environ placés qui ont rapporté environ 1000 € de produits financiers.

- ⇒ Après avoir entendu lecture du rapport financier de l'année 2023 et de la situation financière au 31 Décembre 2023, ainsi que du rapport des contrôleurs des comptes, les participants approuvent le compte de résultat de l'exercice 2023 faisant apparaître une perte de 1 889 € et donnent quitus de leur gestion aux Administrateurs à l'unanimité.

V - Approbation du budget 2024 et fixation du montant des cotisations

Le budget prévisionnel 2024 est déficitaire de l'ordre de 2000 €. Il est suggéré d'augmenter les cotisations :

- Précédemment fixée à 50€, l'adhésion a été baissée à 45€ pendant la période du COVID
- N'ayant pas été revue depuis, il est proposée de la passer à 50€

Le débat qui s'instaure entre les membres fait apparaître une majorité favorable au maintien de l'adhésion à 45€ auquel se rajoute 5€ pour le bulletin de l'UFR et la possibilité de majorer cette somme par un don, ce qui sera rappelé dans l'appel de fonds 2025.

- ⇒ Après avoir entendu lecture du projet de budget 2024, arrêté en dépenses et en recettes au montant de 9 550 euros dont 1 950 euros d'appel au fonds de réserve, les participants décident de l'adopter à l'unanimité.
- A l'unanimité, il est également décidé de conserver le montant de l'adhésion à 45€ éventuellement majoré de 5€ pour le journal de l'UFR, les membres ayant toute liberté d'abonder cette somme par un don au profit du fonctionnement de l'Association.

VI - Fixation de la date et du lieu de l'AG 2025

Il est traditionnellement prévu d'organiser l'assemblée générale 1 fois en province et 1 fois à Paris. C'est donc la capitale qui accueillera notre réunion 2025.

La date de fin mai semble retenir l'attention de tous les participants sous réserve des jours fériés.

Il pourra être proposé :

- les lundi 19, mardi 20 et mercredi 21 mai, une semaine avant l'ascension
- ou les lundi 2, mardi 3 et mercredi 4 juin avant le lundi de Pentecôte le 9 juin.

Un sondage sera envoyé aux adhérents.

VII- Election des administrateurs au conseil d'administration

4 administrateurs voient leur mandat se terminer et se représentent :

- Jean-Louis AMAR
- André MOINE
- Anne-Marie RUSSAC
- Bernard PAILHES

⇒ A l'unanimité l'Assemblée Générale procède pour 3 ans au renouvellement des mandats d'administrateurs de

- Jean-Louis AMAR
- André MOINE
- Anne-Marie RUSSAC
- Bernard PAILHES

Qui prendront fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2026 en 2027.

VII- Questions diverses

L'ensemble des participants se joint à la Présidente pour remercier Bernard PAILHES pour l'organisation de ces journées, la qualité des visites et réceptions officielles sans oublier le choix des restaurants !

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17h.

La Présidente

La secrétaire

Anne-Marie RUSSAC

Françoise Cosson

Le Scrutateur

Roger Zimmerman